PUNITIONS et SANCTIONS

## **INTRODUCTION**

Avant le 19e siècle, on parle de pratiques violentes, de violences corporelles et de châtiment. Ces pratiques sont donc interdites car elles sont considérées comme dangereuses. C’est pourquoi ont fait appel à de nouvelles formes punitives.

Les **punitions** sont d’ordres intérieures : manquement mineur aux règlement intérieur, peuvent être prononcés par tous les personnels de l’établissement

**Les sanctions disciplinaires** relèvent du chef d’établissement ou du conseil de discipline pour sanctionner un manquement grave et atteintes aux personnes ou aux biens

Il n’y a pas d’éducation sans sanction, PRAIRAT, La sanction en éducation (2011).

## **ENJEUX**

* **Améliorer la justice scolaire** 
  + *Un enfant informé de ses droits respecte plus ceux des autres,* CANOPE.
  + Aider les élèves à comprendre le sens des règles, des droits et devoirs pour un comportement juste avec autrui, respectueux, responsable et citoyen.
  + **Justice scolaire** 🡪 *Application de la règle, mesures de prévention et sanctions* (2014) : « *Face aux actes d’indiscipline, l’établissement scolaire doit prendre les mesures appropriées afin de sanctionner les actes et comportements contraires au règlement intérieur et au bon climat scolaire. »* 🡪 Elève a besoin d’un cadre protecteur pour son bien être
    - * **CPE conseille l’équipe éducative et le chef d’établissement dans l’appréciation des mesures éducatives et de réparations ainsi que dans l’appréciation des sanctions disciplinaires**
* **Réduire violence et harcèlement** 
  + Qualité de vie à l’école
    - **Lutte harcèlement** (2013) : « *La prévention et la lutte constituent un enjeu majeur pour la réussite éducative. En effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage*. »
    - **Prise en charge des violences en milieu scolaire** (2019) : « *Chaque agression, chaque insulte, chaque incivilité doit être signalée et sanctionnée. L'institution scolaire doit poursuivre son travail de prévention mais aussi apporter des réponses concrètes et efficaces pour répondre à ces situations et prendre en charge les élèves poly-exclus*. »
      * **CPE participe à la prévention violence et lutte contre toutes les formes de discrimination, harcèlement et incivilité**
      * **Rôle dans la gestion des conflits**
      * **C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droits dans l’établissement**
* **Améliorer le bien être et la sécurité** 
  + PRAIRAT, L’autorité éducative (2010) : « *L’éducation de l’enfant doit viser à favoriser l’épanouissement de la personnalité »*
  + Importance du lien avec la **famille** 🡪 le CPE doit expliciter les règles de l’institution scolaire
  + Importance d’un CS de qualité

## **Obstacles**

* Absences de règlement clair et explicite, banalisation d’actes contraire au RI
* Instabilité de l’équipe, mauvaise communication
* Abus de punitions/sanctions = E. Debarbieux (2012) : « *Exclure un élève qui est déjà en rupture avec le système scolaire, c’est prendre le risque d’amplifier son décrochage et sa déscolarisation »*
* M. MILLET et D. THIN, Ruptures scolaire, l’école à l’épreuve de la question sociale (2016) : les élèves peuvent avoir l’impression d’être fréquemment rejetés pour des choses qui leurs paraissent insignifiantes si rien ne leur ai expliqué ou s’ils n’ont pas pu s’expliquer sur leur vision de la situation.
  + D’où le respect des 3 visées de La sanction en éduction, PRAIRAT (2011).
    - * + **Politique** : rappeler la primauté de la loi
        + **Ethique** : rendre un sujet responsable
        + **Sociale** : oriente le comportement du coupable dans un sens socialement acceptable

Qui doivent répondre à 4 principes :

* + - * + **Signification** : s’assurer que la sanction soit comprise
        + **Objectivation** : la sanction réprime l’acte et non l’individu
        + **Privation** : privé l’élève d’une activité qui lui tient à cœur
        + **Socialisation** : la sanction doit s’accompagner d’un geste du coupable à l’attention de la victime
* Mauvaise gestion de l’espace 🡪 propice aux comportements perturbateurs
* Famille éloignée 🡪 inégalités scolaires entre les élèves = Rayou, Faire ses devoirs (2011) : « *certains élèves étant livrés à eux-mêmes après l’école et d’autres aidés par les parents* »

## **Politiques éducatives**

1960 : massification = accueil d’un nouveau public qui n’a pas les mêmes codes scolaires = indiscipline

* **1989** 🡪 passage de l’autoritarisme à l’autorité = repenser la sanction
* **2005 🡪 Fillon :** idée de sécurisation de l’espace scolaire d’où la mise en place du diagnostic de sécurité
* **2011 :** Réforme des procédures disciplinaires 🡪 SANCTION EDUCATIVE, mesure de responsabilisation = développer autonomie et justice scolaire / Réaffirmer le respect des règles et limiter les exclusions et le DS / création d’une commission éducative
* **2013 🡪 Peillon**: Loi de refondation de l’école de la république : affirme l’objectif d’améliorer le CS pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la VS, en prévenant et en traitant des problèmes d’insécurité.
* **2019** ­**🡪 Blanquer**:
  + Renforce prévention violence + harcèlement
  + Renforce dialogue avec les familles
* **2023 🡪 Pap Ndiaye**:
  + Prend en compte le jeune âge des 6e = enjeu de sécurisation de l’espace scolaire et construction de l’estime de soi

## **Dispositifs**

* Règlement intérieur

## **Actions à mettre en place**

**Diagnostic :** nb de rapport d’incident ; nb punitions/sanctions

|  |  |
| --- | --- |
| **CPE = CONSEILLER DU CHEF ETABLISSEMENT & CHEF DE VIE SCOLAIRE** | **SUVI INDIVIDUEL DE L’ELEVE** |
| Proposition de sanction éducative, appui sur le registre de ce qui a été fait pour garder une cohérence  Acte de violence sur personnel = procédure disciplinaire  Sanction et punition doivent être notifié dans le RI (visibilité par les élèves et parents)  Rédaction de charte de civilité (CESCE, CVC ou CVL, HVC), illustration du RI 🡪 éducation à la citoyenneté, parcours citoyen  Mobiliser les parents lors de réunion, rappel des lois dans l’établissement  Politique de mobilisation : afficher les dernières sanctions prises (anonyme) pour montrer qu’il existe une réelle politique éducative dans l’établissement  Formation AED sur la portée éducative des punitions, expliquer le sens, veiller à la prise de conscience de l’erreur | Travail autour de la punition, suivi de la retenue, etc  Aider à comprendre le sens et les conséquences. Susciter des compétences telles que l’émancipation et l’autonomie. L’élève qui comprend la règle, fait passer le collectif avant sa liberté individuelle, compréhension des enjeux de la vie en société et du vivre ensemble  Lorsqu’un élève est exclu 🡪 veiller toujours au lien avec l’école, suivre son retour, s’assurer que les cours ont été repris et compris, engagement à prendre, accompagnement de la famille  Favoriser l’appel à la commission éducative, mobilisation des équipes pour des réponses adaptées. |

CPE a un rôle primordial dans la compréhension de la règle, nécessité de valoriser le collectif et à la fois de former des futurs citoyens capables de vivre en société. Punitions ou sanctions toujours éducatives lorsque l’élève commet des manquement mineures ou majeures au RI. Il faut qu’ils en comprennent le sens.

Cela participe à la réussite des élèves. Autorité respectée = climat scolaire serein = meilleur vivre ensemble. Le besoin de cadre est primordial pour la construction identitaire de l’élève. L’ensemble de la communauté éducative doit avoir un consensus et adopter les mêmes valeurs.

*Comment favoriser la justice scolaire et le bien vivre-ensemble à travers l’explication des règles de la vie au collège dès le CM2 / l’entrée en 6e ?*

**Outil**: Règlement intérieur

La relation école-collège 🡪 accueillir les CM2 des établissements de secteur sur une demi-journée

* Constitution de groupe avec les autres classes = mixé les élèves = intégration
* Pour chaque groupe, même tuteur d’élève de 6e
* Propositions de plusieurs activités sur les règles du collège
  + Comment se déplacer en intercours, sens de circulation, ne pas courir, ne pas crier (en visitant le collège)
  + Lorsque la sonnerie retentit le matin, que fait-on ? (Se ranger, monter directement en classe, attendre le professeur devant la salle, ranger, sans crier)
  + Les règles à la demi-pension
  + Utilisation du téléphone portable ? (Interdit et écrit dans le RI)
  + Règle sur les violences, incivilités, la communication, le respect
    - Informer les futurs élèves de 6e des punitions et sanctions

**Fin de la journée = création d’une charte de civilité en groupe !**

# **Justice scolaire en prenant en compte les particularités de tous les élèves**

Pour le bien être des élèves il est important de créer une **justice scolaire** au sein du collège. La justice scolaire est le sentiment que l’établissement et le personnel éducatif traitent de façon égalitaire tous les élèves en termes d’évaluation et de manquement aux obligations. La justice scolaire aide les élèves à comprendre le sens des règles, des droits et devoirs et à acquérir les compétences sociales nécessaire pour un comportement juste avec autrui. Il permet de favoriser le bien-être et le sentiment d’appartenance. C. GUEGUEN (2016), Pour une enfance heureuse, où le sentiment de justice scolaire améliore le bien être des élèves et du personnel. Pour cela, nous devons en équipe, **élaborer un protocole sur les punitions/sanctions**. Il est important de valoriser le comportement des élèves conforme au règlement intérieur ce qui augmente l’estime de soi des élèves et leur sentiment d’appartenance. Il est essentiel de faire comprendre aux élèves, mêmes ceux en situation de handicap que les règles sont essentielles au bon fonctionnement du collège. Elles garantissent la place de chacun, la sécurité de tous et font évoluer dans un environnement favorable dans de bonnes conditions d’apprentissages. En cas d’abus de sanctions ou de punitions, Debarbieux (2012) explique que cela entraine une perte de motivation de l’élève, cela augmente les comportements problématiques (violence), une perte de confiance pour les équipes, voire un décrochage scolaire. Il est important d’avoir une cohérence entre les équipes et de prendre en compte la diversité de chacun. La rédaction d’un protocole est alors utile pour certain élèves, notamment sur le fait de ne pas punir ou sanctionner l’instabilité motrice d’un élève qui se tortille sur sa chaise ou ceux qui ont des difficultés à écrire ou d’attention, ce qui va permettre de maintenir la motivation de l’élève. En l’occurrence, il est important de sanctionner les comportements qui ne respectent pas l’adulte et les élèves, et qui compromettent la sécurité. Il faut donner du sens à la sanction et veiller à ce qu’elle soit comprise par l’élève. En effet, la circulaire de 2014 relative à l’application de la règle, mesure de prévention et sanction précise que « *Face aux actes d’indiscipline, l’établissement scolaire doit prendre les mesures appropriées afin de sanctionner les actes et comportements contraires au règlement intérieur et au bon climat scolaire*. » Les élèves ont besoin d’un cadre protecteur pour leur bien-être. Pour que ces élèves comprennent les règles et les punitions/sanctions, en lien avec l’enseignent référent et les élèves nous illustrerons le règlement intérieur dans leur classe ULIS. Pour les élèves qui ne respecteraient pas les règles, une fiche de suivi avec auto-évaluation sera mise en place et signer par la famille et vu par moi-même à chaque fin de semaine. Ce qui va permettre l’autonomie et la responsabilité de l’élève.

**Etre vigilante sur les heures de retenues à déplacer**

* + - Créer un protocole retenue en lien avec l’équipe pédagogique (conseil péda) pour de la cohérence entre les équipes.
    - Une personne voire deux du service vie scolaire gère le positionnement des retenue et son report
    - Le protocole retenue doit évidemment se concentrer sur le report de ces retenues
      * Combien de report autorisé ?
      * Au bout du 2e report = alerte CPE
      * Lien avec les familles en expliquant l’importance d’une retenue

# REDUIRE LES PUNITIONS SANCTIONS :

**La multiplication importante des punitions et des sanctions est contreproductive et connait des limites :**

* + - Diminution de la motivation de l’élève
    - Augmentation de comportements problématiques (violence verbale ou physique, perturbation répétée en classe, comportement inappropriée envers les adultes, refus de travail, etc.)
    - Risque de rupture de lien de confiance avec les responsables légaux
    - Enseignant ou personnel qui n’a plus la sécurité nécessaire pour exercer ses missions

Importance de réfléchir sur une **régularisation des comportements** pour rendre l’élève acteur de son attitude et remettre des mots sur les émotions, les ressenties de l’élève au moment de l’incident

Pour ce faire, les règles du vivre ensemble doivent être énoncés de manière claire et les conséquences du non-respect de ces règles doivent être connues

Aider les élèves à prendre conscience de son comportement inapproprié et appliquer les bons gestes et bonnes paroles

**Equipe de pilotage** : animer en binôme

* + - CE
    - CPE
    - As ; inf, psy en, PP (de tous niveaux)

**Créer un espace de dialogue avec les élèves qui multiplient les incivilités**

* + - Cibler les élèves
    - Informer les familles pour une adhésion plus efficace de l’élève
    - Constituer des groupes d’élève (tous niveaux confondus)
    - Faire signer un contrat de l’élève de minimum 3 séances, max 6
    - Une séance de 45min-1h par semaine (sur le midi 2 par exemple)

**Au cours des séances** :

* + - Distribuer à chaque élève les faits qu’ils ont commis + RI (sur le comportement à adopter)
    - Reformuler le déroulement des faits
    - Expliquer le comportement inapproprié
    - Faire prendre conscience des règles non respecté, en lien avec le RI
    - Solliciter les autres élèves pour savoir ce qu’ils auraient pu faire à la place de leur camarade
    - Travailler sans juger les autres
    - Complimenter l’élève devant ses pairs lorsqu’il reconnait ses torts notamment
    - Amener les jeunes à se questionner
    - Fin de séance : distribuer une fiche d’évaluation personnalisée par élève pour qu’il puisse s’évaluer sur leur comportement, leur amélioration, ce qu’il faudrait améliorer, se remettre en question
    - Une fiche d’évaluation de l’équipe de pilotage sera également complétée pour chaque élève pour connaitre l’évolution du comportement de l’élève en lien avec un retour de l’équipe péda sur ce qu’il se passe en classe
    - Un bilan sera envoyé au PP et équipe de direction + parents
    - Fin des séances globales 🡪 création de l’engagement personnel des élève transmis à la direction, au PP et à la famille